

RG 37 BIS - AFFECTIONS RESPIRATOIRES CAUSÉES PAR LES OXYDES ET LES SELS DE NICKEL



Désignation des maladies	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer les maladies
Rhinite récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmée par test	Nickelage électrolytique des métaux
Asthme objectivé par explorations fonctionnelles respiratoires récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmé par test	

Quelle est la nuisance ?

Les oxydes et sels de nickel sont des composés dérivés du nickel métal, des substances solides que l'on retrouvera donc commercialisées sous forme massive, de granulés, de poudres, ou sous forme de solutions.

Leur caractère nocif fait l'objet d'une classification, la CLP, qui concerne les produits chimiques.

Chaque dérivé a sa propre nocivité, mais on peut considérer que la plupart des dérivés du nickel ont certains, si ce n'est tous, des effets suivants :

- Cancérogène
- Toxique pour l'Homme et pour la nature
- Irritant
- Corrosif
- Mutagène
- Peut provoquer une sensibilisation (et donc une allergie à terme) respiratoire ou cutanée

La contamination se fait principalement par voie respiratoire et contact cutané, l'ingestion pouvant être évitée en respectant les règles d'hygiène.

Comment reconnaître l'affection ?

Etant donné qu'il y a plusieurs types de maladies, il y a plusieurs symptômes et plusieurs descriptions cliniques :

- **Rhinite** : C'est une sensibilisation acquise des voies respiratoires supérieures vis à vis d'un allergène inhalé. Elle ressemble à l'asthme mais elle est à distinguer de ce dernier, même si elle peut précéder l'apparition d'un asthme professionnel. Elle se manifeste aussi par :
 - Des éternuements
 - Une rhinorrhée (nez qui coule)
 - Une obstruction nasale
 - Démangeaisons nasales
 - Saignements du nez (plus rare)
- **Asthme** : C'est une difficulté à respirer (dyspnée) et notamment à expirer comme avec un essoufflement, avec un sifflement qui témoigne d'un rétrécissement ou d'une obstruction des bronches. Il y a plusieurs types de réactions allergiques :
 - Précoce : Dans les minutes ou l'heure qui suit l'exposition
 - Tardive : Dans les 4 à 12 heures après l'exposition, se manifestant par des crises vespérales ou nocturnes,
 - Mixte : Associe les deux types précédents

Quelles sont les professions exposées ?

Les professions exposées aux oxydes et aux sels de nickel ne peuvent être que dans le domaine du nickelage des métaux (galvanisation), c'est-à-dire une opération de dépôt de nickel protecteur à la surface de métaux tels que l'aluminium, le cuivre, le zinc et l'acier.

Comment prévenir l'affection ?

La prévention de la maladie s'effectue de deux façons, technique et médicale.

La première a pour but de limiter l'exposition autant que possible et au moins inférieure aux valeurs limites d'exposition professionnelles, si elles existent. Elle s'articule autour des points suivants :

- Substitution des composés par un produit ou un procédé non ou moins dangereux (lorsque cela est possible)
- Adaptation des procédés pour limiter les contacts entre les opérateurs et les polluants : vase clos notamment pour les substances CMR 1A et 1B, mécanisation, automatisation...
- Diminuer les émissions de poussières et aérosols : encoffrement et captage au plus près de la source d'émission
- Mise en place de mesures de protection collective d'ordre organisationnelle : limiter le temps de travail aux postes exposés, gérer les flux et le stockage des produits chimiques (limitation des quantités stockées...)
- Mise à disposition d'équipements de protection individuelle adéquats pour des travaux exceptionnels et de courte durée pouvant conduire à une exposition si les mesures de protection collective sont insuffisantes ou impossibles à mettre en œuvre : vêtements de protection, gants, lunettes...
- Information et formation du personnel des risques présentés par ces composés et des précautions à prendre aux postes de travail
- Mise en œuvre des mesures d'hygiène
- Définition et diffusion des procédures d'urgence

NB : Dans tous les cas, les mesures de prévention collectives doivent avoir priorité sur les mesures de prévention individuelles

La prévention médicale quant à elle, consiste en deux types d'exams médicaux :

- Examen initial : Il peut servir à réaliser des explorations fonctionnelles respiratoires pour servir de base pour le suivi ultérieur
- Examen périodique : Il vise à rechercher des manifestations rythmées ou non par le travail : rhinite, toux ou dyspnée pouvant faire évoquer un asthme. Il peut aussi permettre de réaliser des exams complémentaires en fonction des symptômes du travailleur.